BUDGET 2015

Préavis municipal No 16/2014

Concernant le budget municipal pour l'année 2015

Délégué Municipal : Paul Ménard

Au conseil communal de St-Cergue,

Madame la présidente
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

BUDGET 2015

En vertu des dispositions de l'article 4 de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et des articles 88 et 89 du règlement communal du 29 août 2014, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2015 adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 octobre 2014.

Il est établi, conformément au règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives du plan comptable du Département des Institutions et des Relations extérieures.

Forme

- Commentaires généraux
- Budget de fonctionnement par classification administrative avec renseignements complémentaires
- Budget de fonctionnement par nature

Annexe 1 :

Plan des dépenses d'investissements

Administration générale

Malgré une charge de travail toujours croissante le nombre d'employés en 2015 restera stable par rapport à 2014. La volonté de la commune de s'investir comme formateur se traduira par l'engagement d'un/e apprenti/e ; dans un premier temps à la voirie, puis à l'administration.

La réorganisation des archives débutée en 2014 se poursuivra en 2015.

Au niveau des manifestations organisées par la municipalité, la deuxième sortie des aînés a rencontré un grand succès. Elle devrait être poursuivie en 2015. Par contre la journée pour la population n'a pas réuni beaucoup de monde.

Tourisme

Sport et loisirs

Comme les autres années, un soin particulier sera effectué sur le parcours vita qui vient d'être validé pour une période de 3 ans supplémentaires par la Zurich Assurances.

L'organisation pour le traçage des pistes de ski de fond restera le même que l'année précédente. Pour rappel, les chauffeurs titulaires sont Messieurs Jacques Cupelin et Denis Perillat, alors que le Municipal du tourisme, M. Martin Jaussi, fonctionne comme chauffeur remplaçant.

La charge de leasing étant terminée, les machines ont subi un service particulier afin d'être parfaitement fonctionnelle en 2015.

Une nouvelle liaison de raquettes à neige sera mise en place afin d'offrir au tourisme une liaison de la Givrine à Saint-Cergue, en passant par Basse Ruche.

Nous allons nous pencher sur la réalisation du parking de la Givrine durant l'année 2015, en soulignant que cette infrastructure doit être impérativement financée par la région.

Transports publics

La nouvelle halte St-Cergue - Les Cheseaux sera opérationnelle. Trois nouvelles rames à plancher bas pour les usagers à mobilité réduite circuleront sur la ligne du NStCM. Les travaux sur la commune d'Arzier se termineront pour assurer la mise en route au ¼ h des trains entre Nyon et Genolier à l'horaire de décembre 2015.

Finances

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Généralités

- Le budget 2015 présente un déficit de 192 KCHF
- La marge d'autofinancement de 337 KCHF (637 KCHF avec ventes DDP) est encore trop faible pour assurer tous les investissements projetés.
- Prélèvement à réserve pour amortissements 1ère tranche du réservoir des Cheseaux de 1'000 KCHF
- Les revenus fiscaux ont été estimés avec prudence, le revenu moyen des habitants de la commune restant relativement faible en comparaison des communes voisines et en sachant que les impôts 2013 ont bénéficiés de rattrapages importants sur les années antérieures

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Eléments clés du budget 2015

Charges

- Augmentation des charges de :
  - KCHF 594 sur budget 2014 *(KCHF 894 hors ventes DDP)*
  - KCHF 388 sur comptes 2013 *(KCHF 958 hors ventes DDP)*

- Cette hausse est principalement inhérente à :
  - l'augmentation des amortissements
    - KCHF 718 sur budget 2014 et KCHF 959 sur comptes 2013
    - Parts au canton / communes (facture sociale, péréquations, écoles, accueil de jour, etc...)
    - KCHF 220 sur budget 2014 et KCHF 362 sur comptes 2013

- Une grande partie des amortissements relatifs aux investissements sera couverte par des prélèvements sur les fonds de réserve (recettes affectées et divers), soit KCHF 1'109 sur un total de KCHF 1'355

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Revenus

- Augmentation des revenus de KCHF 540 sur budget 2014 *(KCHF 840 hors ventes DDP)*
- Diminution des revenus de KCHF - 336 sur comptes 2013 *(KCHF - 235 hors ventes DDP)*

- Quelques variations importantes :
  - Revenus fiscaux (taux à 66)
    - KCHF + 251 sur budget 2014
    - KCHF + 135 sur comptes 2013 (taux à 61, mais rattrapage 2011-2012)
  - Ventes DDP
    - KCHF - 300 sur budget 2014
    - KCHF - 570 sur comptes 2013
  - Taxes et émoluments (taxes de raccordement, liées à la conjoncture)
    - KCHF - 134 sur budget 2014
    - KCHF - 386 sur comptes 2013 (suppression taxe non-pompier)
  - Prélèvements sur fonds de réserve
    - KCHF + 696 sur budget 2014
    - KCHF + 992 sur comptes 2013

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution comptes / budgets 2011 à 2015

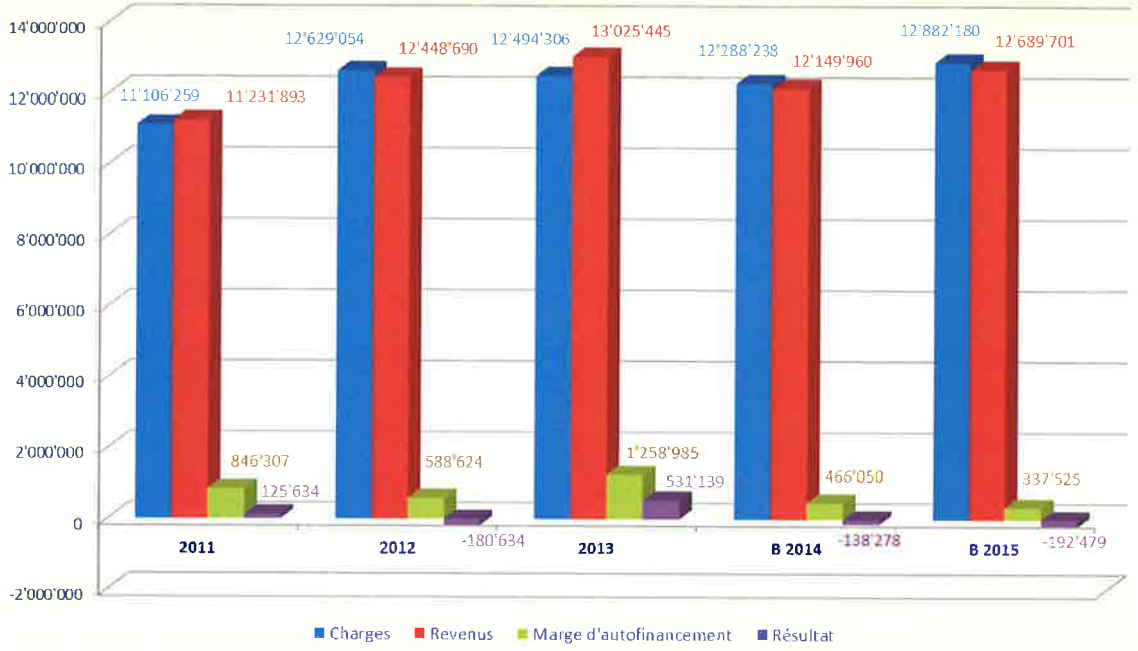

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Comparaison budget 2015 - 2014 et comptes 2013

Comptes de fonctionnement épurés

Libellé	Budget 2015		Budget 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	12'882'180	12'689'701	12'288'238	12'149'961	12'494'306	13'025'445
Gains comptables		-300'000		-600'000		-870'350
Amortissements	-1'355'464		-751'938		-386'141	
Attributions fonds réserves	-583'536		-865'748		-1'328'835	
Prélèvements réserves		-1'108'996		-413'359		-116'780
Imputations internes	-689'668	-689'668	-682'934	-682'934	-717'821	-717'821
Total	10'253'512	10'591'037	9'987'618	10'453'668	10'061'509	11'320'494
Marge d'autofinancement	*	**337'525**	*	**466'050**	*	**1'258'985**

* MA sans les ventes DDP (élément conjoncturel)

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des **charges financières** par nature

Comptes par nature	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	%	Comptes 2013
Autorités & Personnel	1'432'125	1'435'580	-3'455	-0.24%	1'662'583
Biens, services & marchandises	2'711'040	2'764'230	-53'190	-1.92%	2'734'842
Intérêts passifs	125'158	140'365	-15'207	-10.83%	105'632
Remboursements & participations	5'189'089	4'969'223	219'866	4.42%	4'826'839
Aides & subventions	625'100	622'220	2'880	0.46%	550'044
Total	10'082'512	9'931'618	150'894	1.52%	9'879'940

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des **revenus financiers** par nature

Comptes par nature	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	%	Comptes 2013
Impôts	6'221'350	5'969'990	251'360	4.21%	6'086'768
Patentes & concessions	117'500	108'400	9'100	8.39%	109'590
Revenus du patrimoine	1'334'455	1'605'235	-270'780	-16.87%	1'859'460
Taxes & émoluments	1'836'665	1'970'530	-133'865	-6.79%	2'222'903
Parts aux recettes cantonales	350'700	310'250	40'450	13.04%	432'885
Participations & remboursements	1'002'767	1'085'263	-82'496	-7.60%	1'470'939
Autres participations	27'600	4'000	23'600	590.00%	8'297
Total	10'891'037	11'053'668	-162'631	-1.47%	12'190'842

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des charges

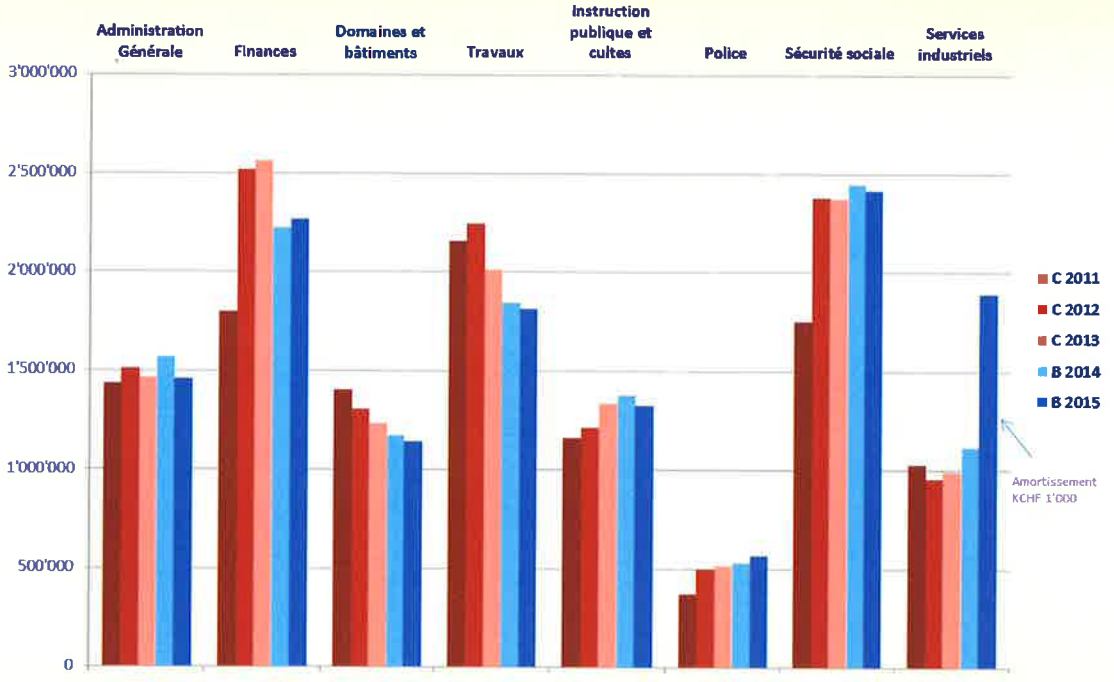

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des revenus

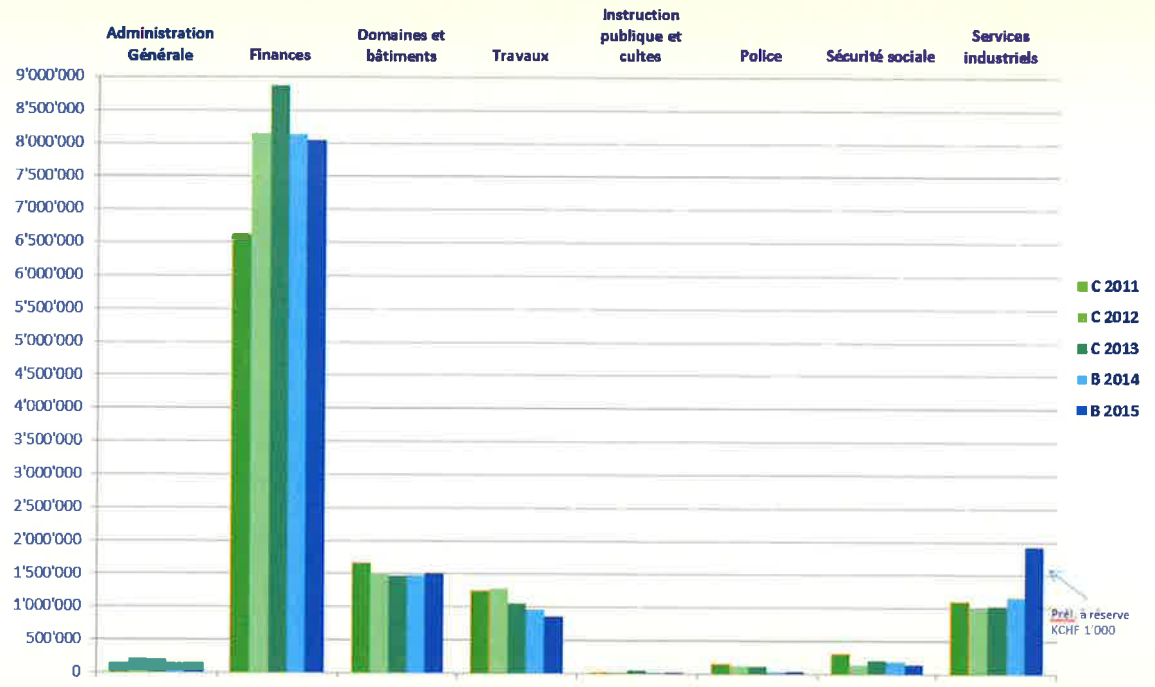

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des impôts

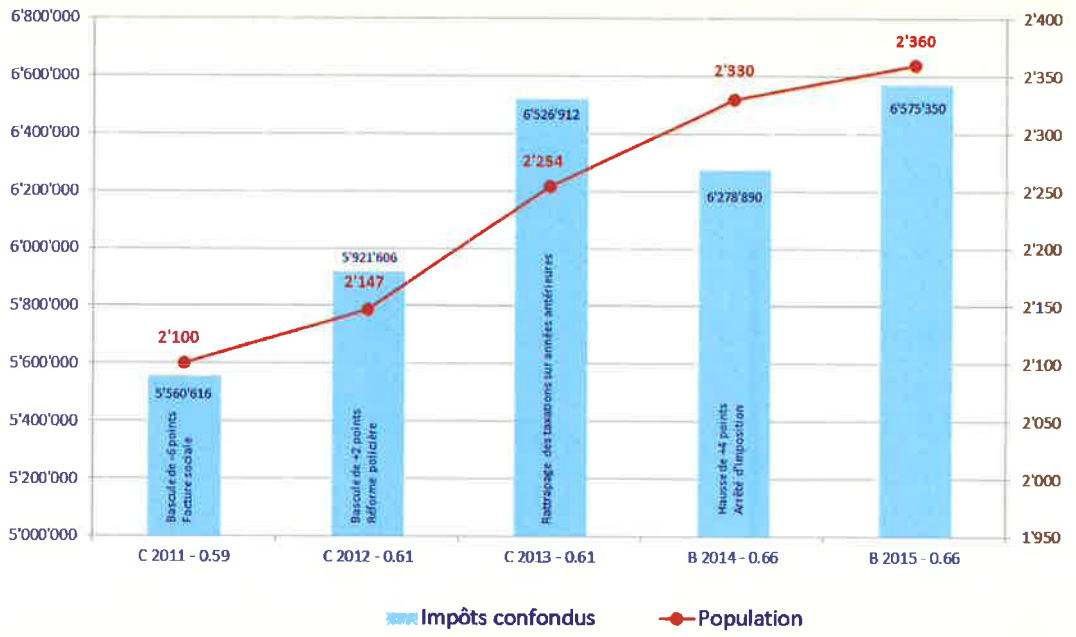

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution du fond de péréquation

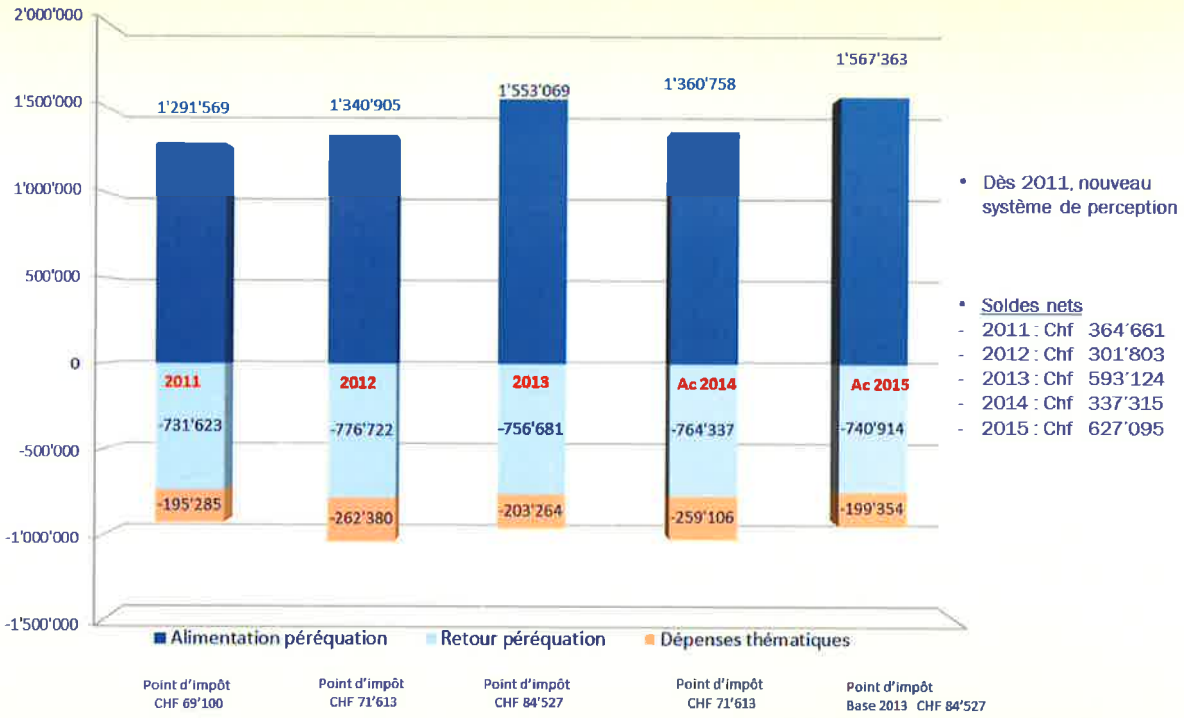

- Dès 2011, nouveau système de perception

- Soldes nets
  - 2011 : Chf 364'661
  - 2012 : Chf 301'803
  - 2013 : Chf 593'124
  - 2014 : Chf 337'315
  - 2015 : Chf 627'095

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution de la facture sociale

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des péréquations totales en comparaison avec les revenus fiscaux

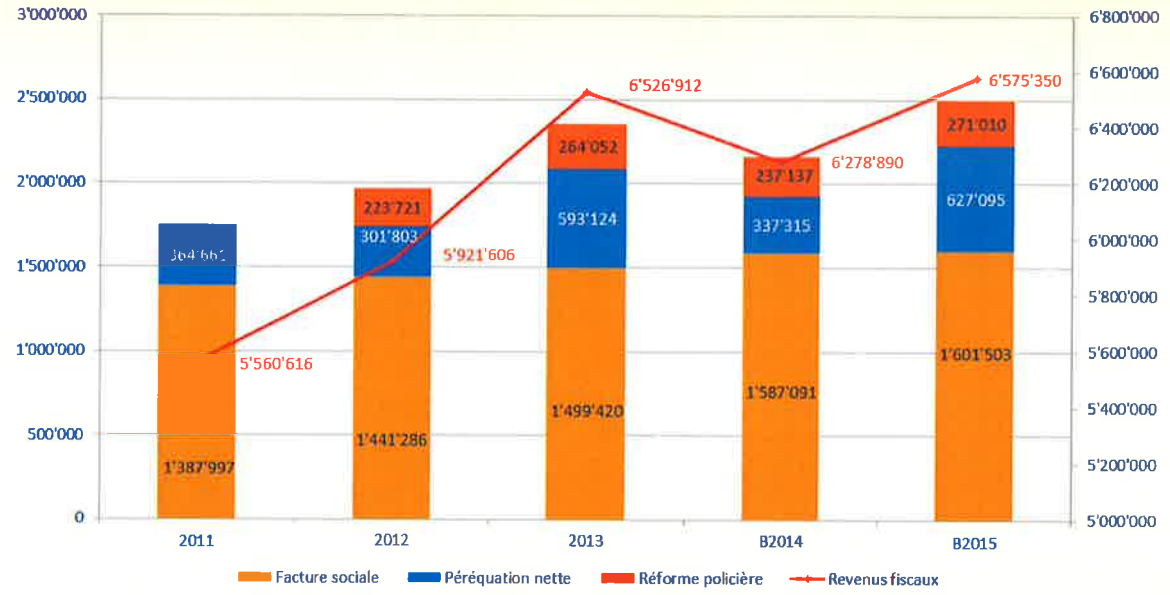

En % sur les revenus fiscaux (210) :

2011 : 31,52 % *2012 : 33,21 %* *2013 : 36.11 %* *B2014 : 34,43 %* *B2015 : 38,01 %*

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution de la marge d'autofinancement

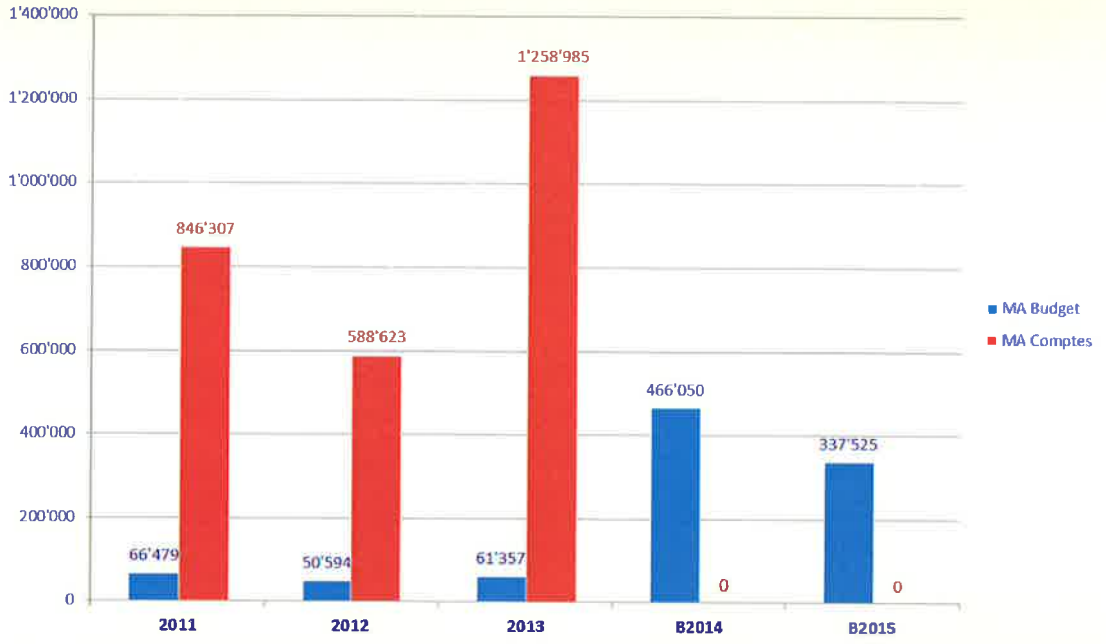

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Etat des dettes et intérêts passifs

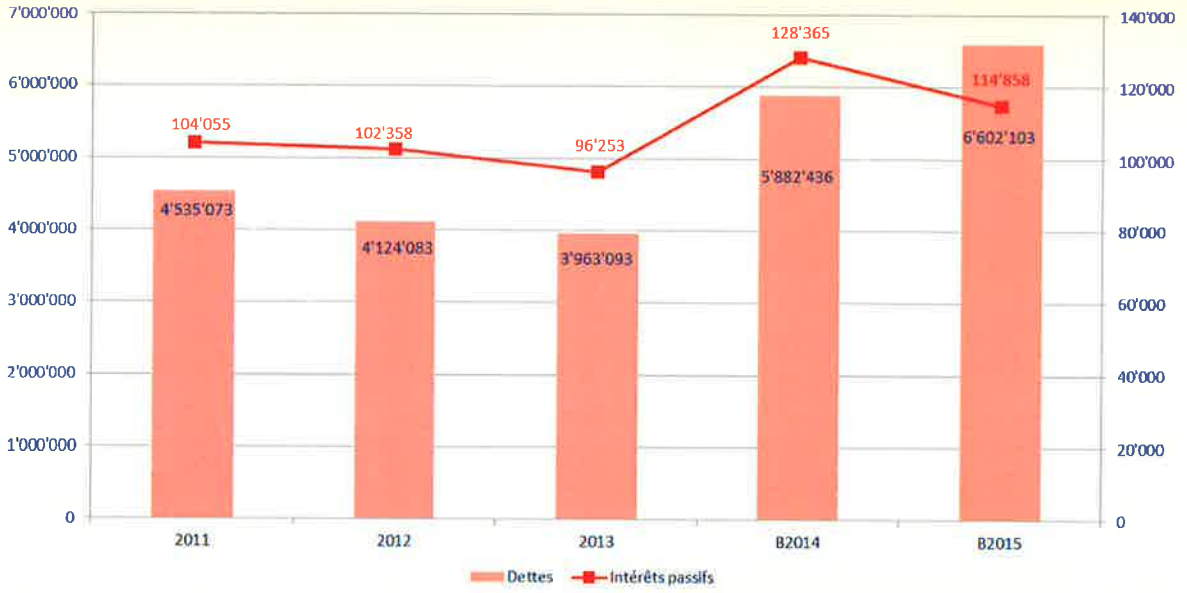

- La projection 2015 tient compte des préavis votés et des investissements envisagés
- Les investissements prévus seront partiellement financés par les revenus inhérents à la vente des droits de superficie

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Evolution des coûts par enfants

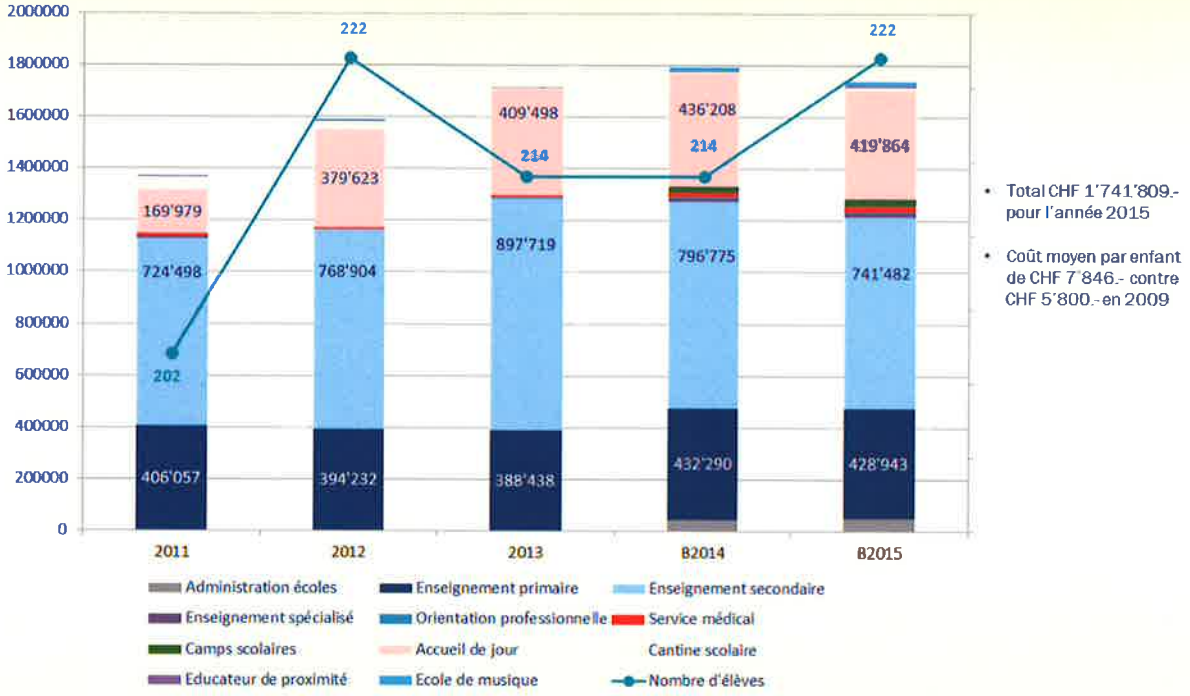

- Total CHF 1'741'809.- pour l'année 2015
- Coût moyen par enfant de CHF 7'846.- contre CHF 5'800.- en 2009

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Décomposition des **charges financières**

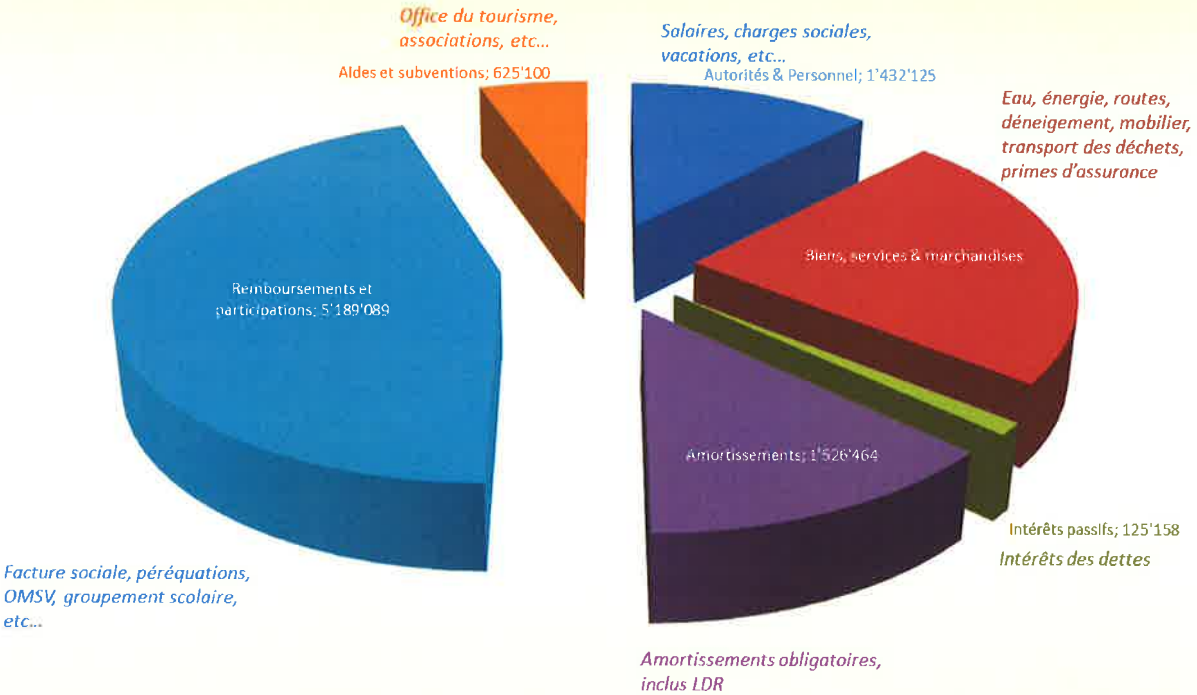

Conseil communal du 9 décembre 2014

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Décomposition des **revenus financiers**

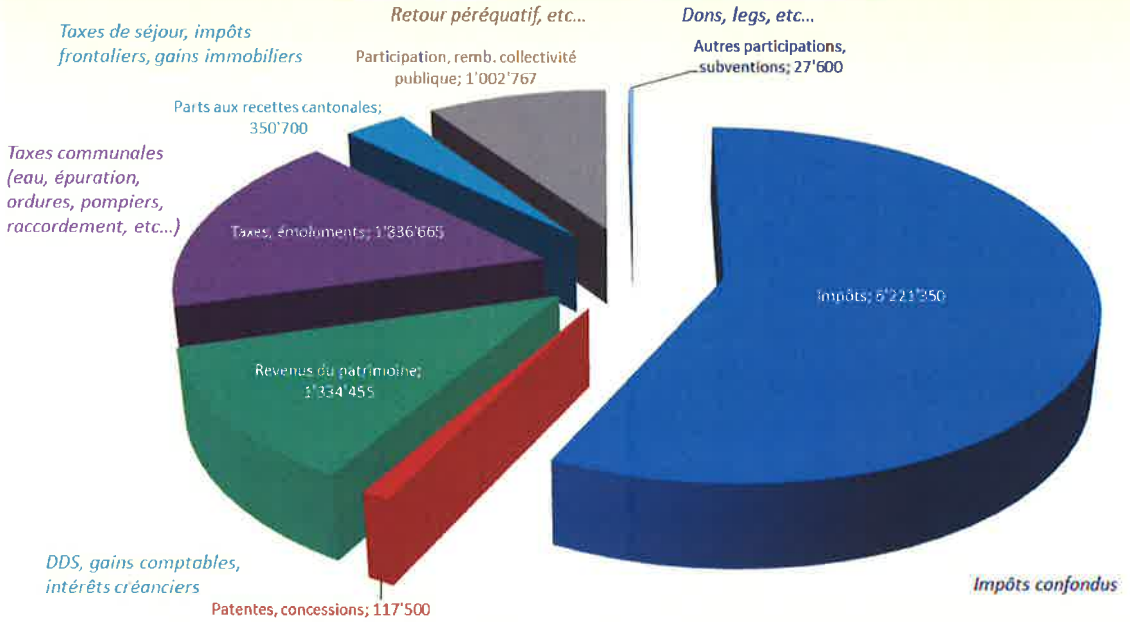

COMMUNE DE SAINT-CERGUE

Conclusions

- Le budget a été élaboré au plus près de la réalité, selon les éléments connus à fin septembre.
- Les recettes fiscales ont été estimées en tenant compte de l'augmentation du taux d'imposition à 66 (ancien taux 61) et sur la base de l'évolution probable de la population.
- La marge d'autofinancement est positive, mais reste encore trop faible en rapport avec les nombreux investissements planifiés. La vente des DDP (KCHF 300 pour 2015) fait partie des solutions envisagées pour augmenter les revenus.
- La Municipalité recommande l'acceptation du budget 2015, tel que présenté.

Terrains

Un ralentissement important est enregistré dans le marché immobilier et compte tenu des taux actuellement en vigueur, la vente de DDP n'est plus particulièrement attractive. Nous avons néanmoins fait figurer au budget un montant de CHF 300'000.--, lequel n'influence pas le résultat final puisqu'il est automatiquement attribué sur un compte de réserve pour investissements et amortissements futurs au bilan.

Forêts

Nous espérons que le prix du bois permettra un redémarrage des activités forestières pour 2015, ce qui semble se confirmer à l'heure actuelle, le prix étant remonté de CHF 20.-- le stère.

Alpage

En 2015, nous allons continuer le plan d'assainissement des chalets d'alpages, comme le prévoit le préavis 08/2014 accepté par le Conseil Communal. Les travaux concerneront plus particulièrement le chalet de Cuvaloup de St-Cergue.

Bâtiments

L'effort de modernisation des équipements du Vallon va être poursuivi en 2015 par le remplacement du four et d'une machine à laver la vaisselle. Il est aussi prévu de remplacer du matériel de la salle de gymnastique.

Routes et éclairage public

Le budget des routes a été augmenté à 150'000 CHF. Cette somme est nécessaire pour entretenir un réseau routier important et combler les retards cumulés d'entretien.

Les efforts de rénovation de l'éclairage public vont être poursuivis en 2015 en remplaçant autant que possible les vieilles installations à ampoules au mercure par de l'éclairage LED et en aménageant de nouvelles armoires électriques avec compteurs. Le but étant de remplacer la taxation forfaitaire par le paiement de nos consommations d'électricité réelles.

Voirie

Notre équipe de voirie, constituée de 4 personnes à temps plein fonctionne bien. Suite à la suppression d'un poste en 2013 nous avons recours à du personnel temporaire pour absorber les pics d'activité (déneigement, déchèterie, nettoyage des écoles, changement des compteurs d'eau).

Ordures ménagères

Gestion des déchets

Lors de l'établissement du budget 2015, nous manquons d'un recul suffisant pour analyser notre première année de gestion des déchets avec la taxe au sac et la taxe forfaitaire.

Toutefois, sur la base des 6 premiers mois nous avons calculé que la taxe forfaitaire 2015 devrait rester au niveau de celle perçue en 2014, soit probablement CHF 98.- / personne / an. En effet, nous avons constaté que ce système causal du pollueur/payeur a induit un report important du volume des déchets vers les filières de recyclage, ce qui signifie une augmentation des coûts pour les recyclables. Parallèlement, nous constatons une diminution de ~30 % du tonnage des ordures ménagères (OM) dont nous avons tenu compte sur le poste « collecte, transport et traitement des OM ».

Epuration

Après le contrôle des canalisations en forme de tunnels passant sous la route cantonale l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pourra se terminer. Il devra être approuvé par les services cantonaux fin 2015. Ceci permettra ensuite de planifier les travaux de mise en conformité de nos canalisations et la réfection des routes du village.

Le remplacement de la canalisation passant sous l'ancienne décharge sera effectué par forage dirigé.

Police

La présence des assistants de police (ASP) reste nécessaire, compte tenu des incivilités et de la fermeture du bureau de douane de la Cure.

Service du feu

Le budget du SDIS Nyon-Dôle a été élaboré comme le précédent en tenant compte des différents sites, dont St-Cergue et Arzier. Une très bonne maîtrise des coûts par l'Etat-Major régional et les Etat-Major des sites garde la participation des communes à moins de CHF 39.- / habitant.

La dépense exceptionnelle planifiée pour 2015 est celle d'un drapeau pour le nouveau SDIS.

Sécurité sociale

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) offrira en 2015 :

- 553'000 heures de garde (298 places) en préscolaire
- 312'000 heures de garde (330 places) en parascolaire
- 530'000 heures de garde en accueil familial de jour

Le prix de la journée en **accueil collectif préscolaire** se monte à CHF 135.- (125.- à charge des parents et 10.- à charge des communes)

Le prix de la journée en **accueil collectif parascolaire** se monte à CHF 110.- (95.- à charge des parents et 15.- à charge des communes)

Le prix de la journée en **accueil Familial de Jour** se monte à CHF 89.- (86.- à charge des parents et 3.- à charge des communes)

Le mécanisme financier du RAT prévoit que les parents paient tout ou partie de la contribution conformément au tarif du revenu. La commune de domicile se voit facturer la différence entre le montant payé par les parents et le prix « coûtant » de la prestation. L'objectif du mécanisme financier est de respecter une répartition moyenne des charges entre les parents (60%) et les communes (40%).

La commune de St-Cergue dépasse les 40%. La municipale en charge de l'accueil de jour, soutenue par les communes rencontrant la même situation, a interpellé le Comité Directeur qui a entamé une réflexion approfondie.

Une première proposition n'a finalement pas été présentée au Conseil Intercommunal (CI), force étant de constater qu'elle n'atteignait pas l'équilibre escompté.

Une nouvelle proposition est présentée au CI du RAT du 2 octobre 2014. Le budget 2015 tient compte de cette proposition qui doit être acceptée par le CI.

Cantine scolaire

Actuellement, les restaurants scolaires des communes faisant partie de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) sont gérés par ladite association, à l'exception de la cantine scolaire de St-Cergue qui est gérée par la commune.

Des démarches sont en cours pour que la cantine de St-Cergue intègre l'AISGE. Depuis le 1er janvier 2013, l'AISGE est en charge de tout le parascolaire pour les enfants de 3 mois à 10 ans, il est donc logique que la cantine scolaire de St-Cergue soit reprise par l'AISGE.

Services industriels

Les travaux liés à la réalisation du nouveau réservoir des Cheseaux et de la station de pompage de Combe-Froide permettront de passer de trois à deux réseaux de pression à St-Cergue.

Après le remplacement des compteurs les plus anciens, dans le village, la deuxième étape se poursuivra dans les quartiers à proximité du centre de St-Cergue.

Les équipements du plan de quartier les Tencoy-Dessus seront réalisés en 2015, soit les conduites d'eau potable, les canalisations et les chemins.

Le raccordement de la déchèterie à l'eau potable et aux eaux usées sera effectué, profitant des travaux des conduites du réservoir des Cheseaux jusqu'à la route du Télésiège.

Chauffage à distance

Les compteurs de chaleur doivent être impérativement changés dans tous les immeubles reliés au CAD afin de respecter les normes de l'office de métrologie et de profiter des subsides de la Fondation CLICK (ex centime climatique).

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. D'accepter le budget communal pour l'année 2015 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du lundi 6 octobre 2014.

Au nom de la Municipalité

La syndique — La secrétaire

C. Gallay — N. Agier